

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DAC 1526 Subvention (16.000 euros) à l'association Rainbow Submarine (18e).

**M. Bruno JULLIARD et Mme Hélène BIDARD,
rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Rainbow Submarine (18e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 16.000 euros est attribuée à l'association Rainbow Submarine, 5 rue Pierre l'Ermitte 75018 Paris, pour la 20e édition du festival Chéries Chéris. 181827 ; 2014_06642 et 2014_06643.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée ainsi :

- 11.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, rubrique 314, chapitre 65, nature 6574, ligne VF02006 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.

- 5.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 020, ligne VF15008 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre des droits de l'homme et de la lutte contre les discriminations.